

Séance plénière  
du Conseil départemental du Haut-Rhin  
le vendredi 6 mars 2020

**Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de CORONA VIRUS, la Préfecture du Haut-Rhin a interdit le vendredi 6 mars 2020 toutes les réunions de 50 personnes et plus dans des lieux fermés dans tout le département. Par conséquent, la réunion publique du Conseil départemental du Haut-Rhin s'est tenue exceptionnellement à huis clos en salle de l'Assemblée.**

**Brigitte KLINKERT (Présidente de séance)**

Je déclare la séance ouverte et je passe la parole à notre benjamine, Mme HELDERLÉ, pour l'appel.

**Emilie HELDERLE**

Merci Mme la Présidente

*Il est procédé à l'appel nominatif aux fins de vérification du quorum.*

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à M. BIHL.

**Brigitte KLINKERT (Présidente de séance)**

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

J'ai grand plaisir à vous accueillir à cette nouvelle séance publique du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Notre réunion s'inscrit dans un contexte très particulier. La France se trouve confrontée depuis quelques semaines à l'épidémie du coronavirus et notre département figure parmi ses foyers potentiels.

J'ai participé tout à l'heure à une réunion organisée par le Préfet. Elle m'a permis d'obtenir les dernières informations relatives à l'évolution de cette épidémie sur notre territoire. Le représentant de l'Etat annoncera tout à l'heure des nouvelles mesures destinées à renforcer la sécurité et la protection de nos concitoyens.

Dans cette attente, j'ai décidé de tenir notre réunion de ce matin à huis-clos.

A l'occasion de cette rencontre avec le Préfet, j'ai exprimé les souhaits suivants :

- Que le Département soit associé à la cellule de crise,
- Qu'il soit en copie des communications délivrées à l'attention des EHPAD,
- Que les Maires et les principaux élus soient destinataires d'une information quotidienne sur la situation,
- Que les tests réalisés sur la personne des enseignants soient effectués plus rapidement, dans la mesure où la santé de milliers d'élèves.

A ce stade, je tiens surtout à appeler au respect strict des consignes d'hygiène et de prudence largement relayées par les autorités sanitaires.

Je souhaite également présenter nos vœux de prompt rétablissement aux personnes actuellement touchées par le virus. Avec bien évidemment, une pensée toute particulière pour notre ami Jean-Luc REITZER.

En ce qui concerne notre collectivité, je peux vous assurer de mon extrême vigilance. Toutes les dispositions ont été prises, et le seront encore, afin d'assurer la sécurité, à la fois, de nos personnels et des usagers de nos services.

Ceci est un impératif majeur.

Ainsi, je me tiens personnellement informée, au quotidien, de l'évolution de la situation, et y accorde toute l'attention requise, en étroite relation avec notre Direction Générale des Services et notre Direction des Ressources Humaines dont je tiens tout particulièrement à saluer l'engagement et la réactivité dans la période délicate que nous traversons.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette brève séance publique, permettez-moi de revenir sur quelques évènements des dernières semaines.

A l'occasion du vote du budget primitif, le 13 décembre dernier, j'avais tenu à exprimer très clairement notre volonté forte et partagée, chers collègues, de faire de 2020, non pas une année de transition, mais une véritable année d'anticipation et de préfiguration de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Demain, samedi 7 mars, nous serons très précisément à 300 jours de sa naissance officielle. Mais la renaissance de l'Alsace est d'ores et déjà une réalité dans bien des domaines et dans bien des esprits.

J'en veux notamment pour preuve, le succès retentissant qu'ont connu les deux stands que nous avons présentés au Salon International de l'Agriculture à PARIS.

Nous y avons rencontré des exposants très fiers de présenter les spécialités de nos territoires, mais aussi des visiteurs très heureux de pouvoir retrouver la richesse et la qualité de notre terroir.

Avec Michel HABIG, je tiens à remercier les équipes de nos deux Départements qui ont animé ces espaces avec dynamisme et enthousiasme. Ils sont pour beaucoup dans la réussite de cette belle opération de promotion de l'Alsace.

C'est incontestable, le Salon de l'Agriculture manquait beaucoup à l'Alsace. Mais l'Alsace manquait aussi beaucoup au Salon de l'Agriculture.

C'est une très grande satisfaction pour nous d'avoir pu contribuer, en partenariat étroit avec Alsace Destination Tourisme et avec la Chambre d'Agriculture, à la mise en lumière de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui, par leur travail acharné, jouent un rôle central dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous, et dans le développement harmonieux de tous nos territoires.

Sans ses agriculteurs, ses viticulteurs, ses brasseurs, ses horticulteurs, ses maraîchers, et tant d'autres, l'Alsace ne serait tout simplement pas l'Alsace. Par leur savoir-faire, ils font de notre terre, une terre d'exception.

Voilà donc pour l'Alsace d'aujourd'hui, celle dont nous tenons à valoriser toutes les richesses. Mais il y a aussi l'Alsace de demain, celle dont nous souhaitons développer tous les atouts.

A cet égard, je peux vous dire que les dernières semaines ont donné lieu à de belles avancées, notamment à travers la mise en œuvre de nos deux démarches emblématiques que sont la stratégie PRÊT et la stratégie OR. Avec pour objectif commun, le développement si essentiel de la pratique bilingue chez nos jeunes.

C'est ainsi qu'en votre nom, j'ai eu le plaisir de conclure deux partenariats très importants :

- L'un avec la chaîne de télévision franco-allemande ARTE qui met à disposition de nos collégiens et de leurs parents, un catalogue de 1 200 vidéos bilingues dont le contenu est personnalisable par les enseignants. Nous sommes le premier Département français à faire profiter ses établissements de ce remarquable outil pédagogique.
- L'autre partenariat est celui que j'ai signé, en compagnie de Betty MULLER, avec l'association ELTERN en vue du recrutement, dès la mi-avril, de la première intervenante bilingue destinée au secteur scolaire de VOLGELSHEIM.

Il s'agit là d'un recrutement préfigurateur de la future compétence qui sera exercée, en vertu de la loi du 2 août 2019, par la Collectivité Européenne d'Alsace en matière d'enseignement bilingue. Il aura valeur d'expérimentation pour les missions des futurs intervenants de la CeA.

Ce recrutement constitue surtout la première pierre d'un édifice aux enjeux essentiels pour l'employabilité future des jeunes Alsaciens.

Une autre action dans ce domaine connaîtra sa première concrétisation dès mardi prochain. Ce jour-là, une centaine d'Alsaciens, d'Allemands et de Suisses âgés de 13 à 15 ans, testeront à distance l'application mobile éducative intitulée "Or du Rhin - Rheingold". Il s'agit d'un projet INTERREG qui permettra à ces jeunes l'acquisition d'environ 400 mots de la vie quotidienne grâce à une odyssée virtuelle et ludique le long du Rhin.

Oui, chers collègues, nous avançons bien sur cet objectif essentiel de notre mandat qu'est le développement du bilinguisme. La récente nomination d'une nouvelle Rectrice germanophone et germanophile ouvre à cet égard de belles perspectives de collaboration dont j'ai d'ailleurs déjà pu m'entretenir avec elle.

Pour conclure ce chapitre "jeunesse", je souhaiterais encore dire quelques mots sur le nouvel appel à projets "Jeunes Citoyens" qui a été lancé, le 21 février dernier, à la Maison de la Nature d'ALTENACH, n'est-ce pas Monsieur le 1er Vice-Président, cher Rémy WITH.

Cette édition 2020 est organisée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat, ce qui lui permettra de récompenser les projets citoyens de nos jeunes à hauteur de 400 000 €, dont 80 000 € provenant de notre collectivité.

Je crois que nous pouvons être fiers d'avoir lancé cette opération l'an dernier et de la voir ainsi évoluer. L'engagement de nos jeunes en faveur de l'intérêt général est pour notre société, une nécessité. Et pour nous, une priorité.

Je souhaite à présent terminer ce rapide tour d'horizon en évoquant le projet d'avenir "Fessenheim".

Il y a deux semaines, le premier réacteur de la centrale nucléaire a été mis à l'arrêt, en vertu d'une décision politique prise en son temps contre l'avis des élus du territoire et au détriment des collectivités, des entreprises, des salariés et de leurs familles.

Je peux vous assurer, chers collègues, de ma mobilisation totale et déterminée, ainsi que de celle du Président de la CLIS, Michel HABIG, afin que ce dossier évolue de façon constructive et satisfaisante.

Ainsi, nous exigeons que l'Etat assume pleinement sa dette morale envers le territoire, à la fois,

- En réglant toutes les questions fiscales qui restent en suspens
- Et en accompagnant de manière exemplaire, les projets innovants en matière énergétique qui pourront être développés sur le site.

Je tiens également à réaffirmer notre volonté de construire avec tous les acteurs français et allemands, un projet d'avenir pragmatique et cohérent, porteur d'un nouveau modèle de transition écologique pour tout le territoire, et d'un nouveau modèle économique créateur d'emplois.

Un modèle dont la ligne ferroviaire COLMAR-FREIBURG sera l'un des principaux atouts.

Concernant cette dernière, sachez que le Comité politique de pilotage se réunira sous la présidence de la nouvelle Préfète de Région le 26 mars prochain afin de valider la convention de financement des études préliminaires. Celle-ci pourra ensuite être signée par les différents partenaires.

Oui, chers collègues, Fessenheim doit devenir un symbole européen de la reconversion industrielle et énergétique ! Et nous y veillerons.

Pour conclure, permettez-moi, à quelques jours du premier tour des élections municipales, de rendre un hommage chaleureux à tous les maires sortants de notre département, et tout particulièrement à ceux qui ne se représentent plus.

Être maire, c'est représenter l'âme de la démocratie locale et le cœur du service public de proximité. C'est s'engager inlassablement, avec passion et détermination, en faveur du bien-être de ses concitoyens.

C'est traduire deux des plus belles valeurs dont l'Alsace peut être fière : le dévouement et le don de soi.

J'ai évidemment une pensée toute spéciale en ce moment précis pour nos collègues Annick LUTENBACHER, Pierre BIHL, Alain GRAPPE et Marc MUNCK. Ils peuvent aujourd'hui se retourner avec beaucoup de fierté sur leur bilan à la tête de leurs communes respectives. Toutes nos félicitations à eux !

*Applaudissements de l'Assemblée*

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de cette séance et vous remercie de votre attention.

*Applaudissements de l'Assemblée*

Voilà, chers collègues, je ne vois pas de demandes de parole préliminaires, je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de cette séance avec la première Commission et je passe la parole à Mme ORLANDI pour présenter le rapport.

### **Fabienne ORLANDI**

Le rapport est une proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. En effet, au vu des dossiers des requêtes effectuées, le Payeur nous demande de délibérer sur l'admission en non-valeur de certaines de ces créances jugées irrécouvrables. Ces demandes d'admission portent sur un total de 228 605,74 €. Pour votre information, cette dépense sera atténuée par une reprise de 163 608,15 € sur la provision inscrite au bilan au titre des indus RSA (Revenu de Solidarité Active).

### **Brigitte KLINKERT**

Merci beaucoup. Il n'y a pas de demande de prise de parole donc, Mme ORLANDI, pour la lecture de la délibération.

**Fabienne ORLANDI**

## **PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 228 605,74 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

### **ANNEXE A**

- Décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 228 605,74 €, selon la liste jointe en annexe à la présente délibération,
- Impute cette dépense sur les comptes 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » comme suit : 179 768,64 € sur la nature 6541 et 48 837,10 € sur la nature 6542,
- Autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 163 608,15 € (émission d'un titre sur le chapitre 78, nature 7817).

**Brigitte KLINKERT**

Merci Mme ORLANDI. Je mets le rapport aux voix. Vote contre ? Abstention ? Le rapport est adopté. Je vous remercie. Nous passons à la 6<sup>ème</sup> commission. M. Michel HABIG a la parole pour la 6<sup>ème</sup> commission.

**Michel HABIG**

Oui, merci Mme la Présidente. Il s'agit simplement de valider l'évolution des tarifs d'abattage et de prestations de la Société d'Exploitation de l'abattoir départemental de CERNAY. Donc 2019, cet outil a permis à plus de 600 apporteurs réguliers de s'inscrire dans la filière courte, que nous promouvons, et de contribuer ainsi à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.

On fait un rapide bilan des résultats 2018 qui est de 47 720 € pour un chiffre d'affaires net de 1 136 875 €. Le passif non résorbé s'établit cependant à 314 178 €. Un nouveau management a été mis en place dans cet abattoir et il nous permet d'espérer des jours meilleurs à l'avenir.

**Brigitte KLINKERT**

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ou sur l'abattoir ? Mme LUTENBACHER pour la lecture de la délibération.

**Annick LUTENBACHER**

## **REVISION DES TARIFS D'ABATTAGE ET DE PRESTATIONS DE L'ABATTOIR DE CERNAY**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY, selon les modalités énoncées dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Brigitte KLINKERT**

Merci. Qui est pour l'adoption du rapport ? Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Merci M. HABIG et Mme LUTENBACHER. Nous passons à la 7<sup>ème</sup> commission avec sa Présidente, Mme GROFF.

**Bernadette GROFF**

Oui, merci Mme la Présidente. Il s'agit d'une délibération qui concerne les quatre conventions type de partenariat en faveur des bibliothèques communales/intercommunales en faveur des bibliothèques communales/intercommunales et évidemment les différentes modalités qui en découlent. Merci.

**Brigitte KLINKERT**

Merci, pas de demande de parole ? Je propose donc à notre rapporteur, Mme HELDERLE, de présenter le dispositif contenu dans la délibération.

**Emilie HELDERLE**

**POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE APPROBATION DE 4 CONVENTIONS-TYPES DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES/INTERCOMMUNALES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la lecture publique pour l'approbation de 4 conventions-type de partenariat en faveur des bibliothèques communales/intercommunales, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

**ANNEXE A**

- Approuve le projet de convention-type joint en annexe 1 portant sur la mise en œuvre d'actions culturelles au sein des bibliothèques/médiathèques communales et intercommunales, et de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base ;
- Approuve le projet de convention-type joint en annexe 2 portant sur le fonctionnement d'une navette inter bibliothèques, et de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base ;
- Approuve le projet de convention-type joint en annexe 3 portant sur la mise à disposition de matériels techniques et scéniques au profit des bibliothèques/médiathèques communales et intercommunales, et de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base ;
- Approuve le projet de convention-type joint en annexe 4 portant sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques/médiathèques des communes et communautés de communes

dont la population est supérieure à 15 000 habitants, et de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base ;

- Décide que le montant de la contribution des communes et communautés de communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants pour l'accès au service CALICE68 est fixé à 10 cents par habitant la 1<sup>ère</sup> année et décide que la Commission permanente pourra réviser annuellement ce montant, par simple délibération notifiée au partenaire, sans qu'il soit besoin de signer un avenant à la convention de partenariat ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi de ces dossiers, notamment pour l'approbation des éventuels avenants.

### **Brigitte KLINKERT**

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Mme BOHN et Mme HELDERLE. Nous passons maintenant à Mme BOHN pour la 10<sup>ème</sup> Commission. Mme BOHN, à la fois pour la présentation du rapport et de la délibération si vous le voulez bien.

### **Patricia BOHN**

Donc le présent rapport a pour objet d'approuver la convention-type de partenariat pour l'organisation d'une action éducative qui sera établie avec chacun des établissements scolaires haut-rhinois concernés, les écoles, collèges et lycées, par année scolaire, dans le cadre de l'éducation à la sexualité et d'en autoriser la signature.

### **Brigitte KLINKERT**

Merci à vous. Alors, notamment grâce à ces actions qui sont menées en milieu scolaire, je touche du bois pour que cela continue ainsi, nous avons, dans notre département, un taux d'IVG parmi les plus bas de France. Voilà. S'il n'y a pas de question, la délibération, Mme BOHN ?

### **Patricia BOHN**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D' ACTIONS EDUCATIVES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HAUT-RHINOIS**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au partenariat pour l'organisation d'actions éducatives dans les établissements scolaires haut-rhinois, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

### **ANNEXE A**

- Approuve la convention-type de partenariat pour l'organisation d'une action éducative, jointe en annexe à la présente délibération, sur la base de laquelle sera établie une convention de partenariat particulière avec chacun des établissements scolaires haut-rhinois concernés (écoles, collèges et lycées), par année scolaire, dans le cadre de l'éducation à la sexualité, conformément aux articles L121-1 et L312-16 du Code de l'éducation,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, sur la base de cette convention-type, les conventions de partenariat pour l'organisation d'une action éducative à intervenir

entre le Département et chacun des établissements scolaires haut-rhinois concernés, en y apportant, le cas échéant, toutes modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

**Brigitte KLINKERT**

Merci. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Merci Mme BOHN. Nous passons à la 12<sup>ème</sup> et dernière commission pour aujourd'hui. La parole est à M. Pierre BIHL, son Président.

**Pierre BIHL**

Voilà, nous présentons quatre rapports. Le premier concerne l'adoption des procès-verbaux des séances plénières des 6 et 13 décembre 2019. Il n'y a pas de commentaire particulier à y apporter. De même pour les deux rapports suivants, ce sont des communications : délégation de la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres. Le troisième rapport est le compte rendu de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice. Donc, je ferai juste un commentaire sur le dernier rapport qui concerne les ressources humaines. Donc, comme nous le faisons habituellement, nous donnons notre autorisation, en cas d'échec de la procédure statutaire, pour un recrutement d'agents contractuels pour un certain nombre d'emplois et qui figurent dans le tableau des emplois qui est annexé au rapport. Donc, vous y trouvez les différents postes sur lesquels le recrutement va porter. Enfin, nous avons un ajustement opéré sur le régime indemnitaire en rajoutant un métier dans le groupe de fonction C1. Voilà pour l'ensemble des rapports. Je propose à notre rapporteur, Fabienne ORLANDI, de lire les délibérations à adopter.

**Brigitte KLINKERT**

Merci M. BIHL. Y-a-t-il des questions sur ce premier rapport. Ce n'est pas le cas. Mme ORLANDI, pour le premier rapport.

**Fabienne ORLANDI**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES  
DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2019**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopter les procès-verbaux des réunions publiques du Conseil départemental des vendredis 6 et 13 décembre 2019, joints en annexe à la présente délibération.

**Brigitte KLINKERT**

Merci. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté. Le deuxième rapport

**Fabienne ORLANDI**

## **COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 31 décembre 2019.

**Brigitte KLINKERT**

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des questions avant de mettre le rapport aux voix ? Ce n'est pas le cas. Vote contre ? Abstention ? Le rapport est adopté. On peut passer au rapport suivant.

**Fabienne ORLANDI**

## **COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 janvier 2020.

**Brigitte KLINKERT**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas. Vote contre ? Abstention ? Le rapport est adopté. Le dernier rapport, Mme ORLANDI.

**Fabienne ORLANDI**

## **LES RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

### **ANNEXE A**

- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe I, ci-jointe ;
- Intègre le métier d'opérateur PC routier dans le groupe C1 du régime indemnitaire départemental conformément à l'annexe II ci-jointe.

**Brigitte KLINKERT**

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce dernier rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Nous sommes arrivés au terme des rapports de notre séance d'aujourd'hui. Je ne sais pas si sous divers il y a encore des questions ou des observations. Si ce n'est pas le cas, je vous remercie tous, chers collègues, d'avoir assisté à cette séance. Bon courage pour la période un peu compliquée qui s'ouvre devant nous. Merci, chers collègues, merci, Mme la DGS.